

(N<sup>o</sup> 4.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SESSION DE 1888-1889.

---

### Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1889.

(Voir les n<sup>os</sup> 100, XIII, session de 1887-1888, 4, XIII et 13, session de 1888-1889,  
de la Chambre des Représentants.)

---

### LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1889 sont évaluées respectivement à la somme de huit cent dix-huit millions huit cent dix-sept mille neuf cent soixante-quinze francs (818,817,975 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 5 décembre 1888.

*Les Secrétaires,*  
L. DE SADELEER.  
ANSPACH-PUISSANT.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
P. TACK.

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE  
de l'exercice 1889.**

N <sup>OS</sup> DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
<b>TITRE I. — Recettes et dépenses pour ordre.</b>			
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU AVEC L'INTERVENTION DU MINISTRE DES FINANCES.			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. . . . .	4,800,000 »	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux. . .	2,400,000 »	
3	Fonds provinciaux. <ul style="list-style-type: none"> <li>Versements faits directement dans la caisse de l'Etat. . . . . 1,200,000 »</li> <li>Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception . . . . 11,000,000 »</li> <li>Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception . . . . . 500,000 »</li> </ul>	12,700,000 »	
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860. . . . .	28,415,475 »	
5	Réserve du fonds communal . . . . .	345,000 »	
6	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales. . . . .	550,000 »	
7	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne. . . . .	600,000 »	
8	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne . . . . .	50,000 »	
9	Remboursement de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne.	60,000 »	
10	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne . . . . .	70,000,000 »	
11	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865. . . . .	10,000 »	
12	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances. . . . .	1,200,000 »	498,952,475 »
13	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000 »	
14	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	250,000 »	
15	— — — des Affaires étrangères . . . . .	100,000 »	
16	— — — de la Justice . . . . .	150,000 »	

N <sup>OS</sup> DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
17	Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique . . . . .	250,000 »	
18	— — — des professeurs et instituteurs communaux . . . . .	550,000 »	
19	— — — de l'ordre judiciaire . . . . .	380,000 »	
20	— — — des officiers de l'armée . . . . .	1,000,000 »	
21	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine . . . . .	100,000 »	
22	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .	255,000 »	
23	Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	700,000 »	
24	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre . . . . .	2,700,000 »	
25	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer . . . . .	900,000 »	
26	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'Etat, pour le compte de l'administration de la marine et des sociétés concessionnaires . . . . .	5,000,000 »	
27	Recettes effectuées par l'administration des Postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation . . . . .	5,000,000 »	
28	Recettes effectuées par l'administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation . . . . .	1,750,000 »	
29	Fonds pour l'encouragement du service militaire . . . . .	17,000 »	
30	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers . . . . .	100,000 »	
31	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste . . . . .	560,000,000 »	
32	Remise des correspondances par exprès . . . . .	10,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU DIRECTEMENT PAR LES COMPTABLES QUI EN ONT OPÉRÉ LA RECETTE.			
MINISTÈRE DES FINANCES.			
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>			
33	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux) . . . . .	300,000 »	
34	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions . . . . .	175,000 »	
35	Impôts et produits recouvrés au profit des communes . . . . .	17,500,000 »	
36	Masse d'habillement et d'équipement de la douane . . . . .	170,000 »	
37	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus . . . . .	600,000 »	
38	Travaux d'irrigation dans la Campine . . . . .	2,000 »	
39	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale) . . . . .	6,000 »	

N <sup>OS</sup> DES ARTICLES.	DESIGNATION DES SERVICES.	PROVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
40	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie. . . . .	260,000 »	
41	Amendes et frais de justice en matière forestière. . . . .	23,000 »	
42	Consignations de toute nature. . . . .	16,000,000 »	
43	Part perçue par l'Etat dans le produit des quais du Sud et du bassin de batelage à Anvers, et à verser à la Société anonyme du Sud . . . . .	200,000 »	
	MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	A. — <i>Administration des chemins de fer.</i>		
44	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises (Déboursés et remboursements) . . . . .	65,000,000 »	
45	Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'Etat (ports au delà). . . . .	250,000 »	
	B. — <i>Administration des postes et télégraphes.</i>		
46	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers. . . . .	72,000,000 »	
47	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bous de poste. . . . .	138,000,000 »	315,350,500 .
48	Abonnements poste aux journaux payés aux éditeurs . . . . .	2,500,000 »	
49	Encaissement et paiement de coupons . . . . .	2,000,000 »	
	C. — <i>Administration de la Marine.</i>		
50	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise . . . . .	20,000 »	
51	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822). . . . .	6,000 »	
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
52	Masse des détenus (administration des prisons) . . . . .	218,500 »	
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
53	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'Etat . . . . .	30,000 »	
54	Pensions payées par les élèves de l'Ecole de médecine vétérinaire de l'Etat. . . . .	35,000 »	
55	Produit du Jardin Botanique . . . . .	1,000 »	
56	Produit des laboratoires agricoles de l'Etat . . . . .	30,000	
57	Produits des conférences données aux élèves droguistes . . . . .	4,000 »	

N <sup>OS</sup> DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
	<b>TITRE II. — Dépenses sur ressources spéciales.</b>		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 <sup>er</sup> . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
58	Subsides offerts à l'État pour construction de routes . . . . .	100,000 »	
59	Subsides pour travaux d'utilité publique . . . . .	100,000 »	
60	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	50,000 »	1,250,000 »
61	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer .	1,000,000 »	
	§ 2. — FONDS DE REMPLI.		
	<i>Fonds de emploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
62	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille . . . . .	6,000 »	
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
63	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées. Fournitures diverses; frais de surveillance et de confection de clichés photographiques, autographiques, etc. Indemnité à l'agent chargé de la vente des plans et salaires d'ouvriers supplémentaires et temporaires. . . . .	16,000 »	
	MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	A. — Chemins de fer.		
64	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . . .	1,000,000 »	
65	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent . . . . .	200,000 »	
66	Service de la traction et du matériel . . . . .	1,000,000 »	
67	Service des transports . . . . .	500,000 »	
68	Services en général . . . . .	200,000 »	
69	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services.	100,000 »	3,225,000 »
	B. — Postes.		
70	Service des postes . . . . .	25,000 »	
	C. — Télégraphes.		
71	Service des télégraphes . . . . .	100,000 »	

N <sup>o</sup> DES ARTICLES.	DESIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR PERSONNE.
	<i>D. — Marine.</i>		
72	Service de la traction et du matériel . . . . .	20,000 »	
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
73	Service des établissements de fabrication de l'artillerie . . . . .	20,000 »	
74	Service de l'Institut cartographique militaire. . . . .	15,000 »	
75	Service des objets de couchage de l'État . . . . .	5,000 »	
76	Service de la pharmacie centrale de l'armée . . . . .	18,000 »	
77	Service de la remonte spéciale des officiers . . . . .	200,000 »	
	§ 3. — SERVICES DIVERS.		
78	Cautionnements des entrepreneurs défaillants . . . . .	10,000 »	
79	Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Niouport . . . . .	90,000 »	100,000 »
	TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE . . . . . fr.		818,817,975 »